

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date et heure de la séance : 14 décembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 22/12/14/006

OBJET : Délibération fixant les droits d'entrée du spectacle «Bankal» proposé le dimanche 8 janvier 2023 dans le cadre de la programmation culturelle «Le Cendre en scène».

Mme LIBIOUL indique que, suite à l'annulation du spectacle «Respire» en octobre 2022, la Ville a décidé de proposer à la place un autre spectacle de nouveau Cirque et, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les droits d'entrée du spectacle suivant :

Dimanche 8 janvier 2023 à 16h, Espace Culturel Les Justes
Bankal, Cie Puéril Péril

Elle propose à l'assemblée, de suivre l'avis favorable émis par la commission «finances» lors de sa séance du 5 décembre 2022, en indiquant que l'ensemble des produits sont encaissés en numéraire, en chèques bancaire ou postal, ou en carte bancaire sur la billetterie en ligne, sur le compte de la régie municipale du service culture, et de fixer les tarifs comme suit :

Spectacle Bankal, Cie Puéril Péril :

Tarif Plein : 10 € : Adultes

Tarif carte Cézam : 8 € sur présentation de la carte à la billetterie

Tarif Réduit : 6 € : Abonnés de la Coloc de la culture, Abonnés Baie des Singes, enfants à partir de 12 ans, demandeur d'emploi, personne à mobilité réduite, étudiants, groupes d'au moins 10 personnes (sur justificatif)

PASS CULTURE ET PASS REGION ACCEPTES

Gratuité : Abonnés Le Cend्रे en Scène 2022/2023, Enfants jusqu'à 11

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

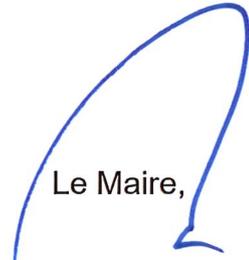
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.